

CAHIER DES CHARGES POUR LES ORGANISATIONS DES COMPETITIONS DEPARTEMENTALES

Compétitions concernées :

- Compétitions départementales – Championnats - Critériums ...
- Interclubs
- Challenges Avenirs
- Benjamins

⇒ **Le CD 77** met à disposition du club organisateur :

- la compétition préparée sur informatique
- les fiches de courses
- 1 exemplaire du programme pour le délégué, le juge-arbitre, le starter et pour chaque club participant
- matériel 1 buzzer
- chronométrage électronique

⇒ Le club organisateur

- offre les boissons aux officiels
- tient la chambre d'appel en accord avec le juge arbitre.
- assure la gestion informatique de la compétition.
- **prend en charge le matériel informatique et buzzer au bureau du CD.**

⇒ Le jury de tête ou un représentant de la commission des officiels, désigné en début de saison par le comité départemental, sera présent lors de la compétition pour son bon déroulement.